Maisons ERBAT
Études et Réalisations de Bâtiments
Florent Schneider

VOUS ERBAT MAR

1 CONFIER VOTRE PROJET

Votre démarche MaPrimeRénov' débute avec nous, Maisons ERBAT. Nous évaluons votre maison pour identifier les travaux nécessaires et établir un programme de rénovation sur-mesure.

2 AUDIT SUR SITE

Mon Accompagnateur Rénov' réalise un audit de votre logement pour évaluer la faisabilité du projet. Et grâce à Maisons ERBAT, qualifié techniquement, le travail du MAR est facilité permettant d'accélérer le processus.

3 SIGNATURE DU CONTRAT

Suite à l'audit, un contrat est établi entre le MAR et vous. Il liste les missions "socles" que le MAR doit obligatoirement réaliser et les missions optionnelles que vous choisirez "à la carte".

4 DÉPÔT DU DOSSIER

Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) vous accompagne dans la préparation de tous les éléments nécessaires, en s'assurant que chaque information est conforme aux critères attendus.

5 VALIDATION / DÉBUT TRAVAUX

Une fois votre dossier validé, Maisons ERBAT peut démarrer les travaux de rénovation de votre logement. En suivant le programme de rénovation établi et avec l'utilisation de matériaux de qualité.

6 FIN TRAVAUX / 2EME DIAG.

Ça y est, vos travaux de rénovation sont finis ! Mon Accompagnateur Rénov' effectue alors un second diagnostic pour évaluer le respect des critères et les gains énergétiques.

7 DOSSIER SOLDE / VERSEMENT AIDE

Une fois validation du second diagnostic par Mon Accompagnateur Rénov', vous devez soumettre le dossier de solde. Ce dossier permet de percevoir le versement final de MaPrimeRénov'.

contact@erbat.fr
erbat.fr